



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY	FILIPPI Laurent
SAINT OURS	ALLARD Louis
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2023

Exécutoire le : - 5 DEC. 2023

Publié / Notifiée le : - 5 DEC. 2023

Visée le : 15 NOV. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre à bons de commandes n°2023-34 pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction de voiries, de réseaux et d'ouvrages annexes **Attribution**

Monsieur le Président rappelle la délibération de groupement de commandes entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, en date du 4 juillet 2023, dans le cadre d'un marché commun pour la réalisation de travaux d'entretien, de renouvellement et de construction d'ouvrages de voiries et de réseaux sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la tenue de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2023 concernant cet appel d'offre pour un accord cadre mono attributaire de travaux à bons de commande.

Le montant annuel minimum des travaux Grand Lac est de 300 000 € HT, le montant annuel maximum des travaux Grand lac est de 1 500 000 € HT et le montant maximal par bon de commande est fixé à 80 000 € HT.

La durée de l'accord cadre est de 1 an renouvelable 3 fois.

Les offres étaient jugées, conformément au règlement de la consultation, à hauteur de 60% sur le critère prix et de 40 % sur le critère technique.

S'agissant d'un accord cadre à bons de commandes établi sur la base de plus de 600 prix unitaires, 15 devis d'aide au dépouillement ont été établis afin de comparer les offres entre elles.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST. Celle-ci répond aux attentes du cahier des charges tant financièrement (en deçà des estimations) que techniquement.

La commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2023 propose donc de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Ce marché étant utilisé par différents services de Grand Lac, les crédits sont ouverts sur plusieurs budgets tant en investissement qu'en fonctionnement.


Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Accord cadre à bons de commandes n.2023-34 pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction de voiries, de réseaux et d'ouvrages annexes - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : d4743 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231107-d4743-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

